



# Formation d'application

Département des conservateurs

## Livret pédagogique

2025-2026

# Contenu

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Édito .....                                                | 3  |
| Une profession, six métiers.....                           | 5  |
| La formation initiale des conservateurs du patrimoine..... | 8  |
| Les enseignements : modules de tronc commun .....          | 16 |
| Les séminaires thématiques et d’approfondissement.....     | 22 |
| Les enseignements de spécialités.....                      | 26 |
| Recherche .....                                            | 30 |
| Stages.....                                                | 35 |
| Fin de formation .....                                     | 39 |
| Après la formation.....                                    | 41 |
| Formations spécifiques.....                                | 43 |
| Tutelle et partenaires de l’Inp .....                      | 45 |
| Contacts à l’Inp .....                                     | 47 |



# Édito

Chers élèves-conservateurs,

Pendant dix-huit mois, vous allez suivre un itinéraire de formation au sein de l'Institut national du patrimoine. Ce guide a pour objet de vous fournir les éléments nécessaires pour vous repérer au long des différentes étapes de ce parcours. Prenez le temps de le lire au début de votre scolarité et feuillotez-le de temps en temps. Il vous livre le paysage général des mois qui s'ouvrent mais il vous ouvre aussi sur des instruments dont vous disposerez tout au long de votre vie de conservateur du patrimoine. Vous le verrez, le programme qui vous attend est riche. Profitez-en bien !

Charles Personnaz,  
Directeur de l'Institut national du patrimoine





# Une profession, six métiers

Le conservateur du patrimoine étudie, classe, conserve, entretient, met en valeur et fait connaître le patrimoine. Il exerce des fonctions scientifiques et également administratives dans les services et établissements relevant des ministères chargés de la Culture, des Affaires étrangères et de la Défense, de la ville de Paris et des collectivités territoriales. Les conservateurs du patrimoine sont fonctionnaires de l'État, de la ville de Paris ou des collectivités territoriales.

La formation organisée par l'Institut national du patrimoine a pour mission de favoriser le partage, par les conservateurs stagiaires de toutes les spécialités, d'une culture commune et également de les préparer aux spécificités propres à chaque métier.

## **# 1. Archéologie**

Le conservateur de la spécialité " Archéologie " se consacre à la protection, à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine archéologique de la France. Chercheur et praticien de terrain, il exerce aussi des responsabilités d'administration et de gestion.

## **# 2. Archives**

Le conservateur de la spécialité " Archives " assure la collecte du patrimoine archivistique français, fruit de l'activité des personnes et des services. Il inventorie, fait connaître et met à la disposition du public cet ensemble très varié de documents.

## **# 3. Inventaire**

Le conservateur de la spécialité " Inventaire " recense, étudie, fait découvrir et contribue à protéger le patrimoine des régions de France par des enquêtes de terrain dont les résultats constituent une documentation essentielle sur l'architecture et les arts en France.

## **#4. Monuments historiques**

Le conservateur de la spécialité " Monuments historiques " exerce, à l'échelle d'une région, le contrôle de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et objets mobiliers. Il peut aussi être chargé de la maîtrise d'œuvre de la restauration des objets mobiliers ou de missions thématiques particulières.

## **# 5. Musées**

Le conservateur de la spécialité " Musées " est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections dont il est responsable. Il peut aussi assurer la gestion d'un établissement ou d'un service qui doit être largement ouvert au public.

## **# 6. Patrimoine scientifique, technique et naturel**

Le conservateur de la spécialité " Patrimoine scientifique, technique et naturel " exerce les missions liées à la conservation, l'étude, l'enrichissement, la mise en valeur et la diffusion des collections dont il est responsable, notamment dans les muséums d'histoire naturelle, musées de sciences ou centres de culture scientifique et technique. Il peut aussi être en charge de la gestion d'un établissement ou d'un service qui doit être largement ouvert au public.



# La formation initiale des conservateurs du patrimoine

La formation initiale des conservateurs stagiaires fait alterner, durant 18 mois, enseignements théoriques et stages pratiques en France et à l'étranger.

En vertu d'un partenariat avec le CNFPT et la Ville de Paris, le déroulement de cette formation est commun aux futurs conservateurs de l'État, des collectivités territoriales et de la Ville de Paris. La mise en œuvre de la formation s'appuie également sur des partenariats pédagogiques renforcés avec le Département des restaurateurs de l'Inp (module conservation-restauration) et l'Ecole de Chaillot (formation commune des élèves MHI, des élèves AUE et du DSA de Chaillot).

À l'issue des 18 mois de formation, et au regard des différentes évaluations et des entretiens de fin de scolarité, les stagiaires reçoivent le diplôme de conservateur du patrimoine.

## L'organisation des enseignements

Les modules d'enseignement se répartissent en deux grandes catégories :g

- **Les modules généraux**, communs à l'ensemble des élèves, toutes spécialités confondues, apportent les connaissances générales indispensables à l'exercice du métier de conservateur, tant dans sa dimension administrative que scientifique.
- **Les modules d'enseignements de spécialités** délivrent quant à eux les connaissances et les méthodes propres à chacune des cinq spécialités patrimoniales : archéologie ; archives ; monuments historiques-inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel.
- Depuis 2024, les modules de tronc commun de l'INSP, à destination de l'ensemble des élèves y compris des lauréats du tour extérieur de l'État durant le temps de leur formation à l'Inp. **Ces modules thématiques** portent sur des sujets relatifs à l'action publique et d'intérêt commun pour les écoles partenaires. Pour la plupart, ces modules se déroulent en distanciel sur la plateforme MENTOR. Des quizz et dispositifs d'évaluation des modules sont intégrés à l'outil ainsi qu'un dispositif permettant aux coordinateurs pédagogiques et chargés de la scolarité de chaque école de suivre l'avancée des élèves et d'accéder aux résultats des évaluations permettant de s'assurer de

l'assiduité et de la bonne compréhension des modules.

À ce cursus de formation professionnelle, s'ajoutent :

- Des **séminaires thématiques et d'approfondissement**, des **colloques, journées d'étude et conférences** qui viennent compléter les aspects abordés dans les modules d'enseignements.
- Des **cours de langues étrangères** ayant pour finalité de maintenir un niveau de langage nécessaire à l'exercice du métier dans un contexte international.
- **Pour les élèves conservateurs territoriaux**, des **temps de formation spécifiques organisés par l'INET, essentiellement autour des questions de management et de finances publiques**, consistant parfois en des temps de regroupements avec les élèves conservateurs territoriaux des bibliothèques, les élèves administrateurs territoriaux et les élèves ingénieurs en chef, le plus souvent à Strasbourg.

## L'individualisation du parcours scientifique et professionnel

Pendant les périodes d'enseignements, **une journée hebdomadaire en moyenne est dédiée à la poursuite des travaux scientifiques des élèves**, qu'il s'agisse de travaux individuels dans le cadre d'une recherche doctorale ou de travaux collectifs en lien avec les programmes de recherche portés et proposés par l'Inp.

Pour les lauréats du tour extérieur de l'État, une personnalisation de la formation tenant compte de la formation des élèves avant leur promotion dans le corps de conservateur, de leur expérience et de leur profil, peut également être mise en place par la directrice des études, en concertation avec chaque élève.

# Le parcours de professionnalisation

Enfin, dans le cadre de leur formation, les élèves conservateurs bénéficient d'un accompagnement assuré par un conseil de professionnalisation organisé par l'Inp pour les élèves de la fonction publique d'État et de la Ville de Paris et par l'INET pour les élèves de la fonction publique territoriale.

Tout au long de leur cursus, à travers des rendez-vous réguliers avec les membres du conseil de professionnalisation de leur spécialité (3 rencontres échelonnées sur les 18 mois de formation), chaque élève conservateur a ainsi la possibilité de faire le point sur les étapes de sa formation et ses choix d'orientation afin de se préparer à sa future prise de poste.

Les missions dévolues au conseil de professionnalisation sont les suivantes :

- **Analyser les compétences professionnelles de l'élève et suggérer l'approfondissement de problématiques particulières** : vers quel type de poste suis-je attiré à la sortie de l'INP ? Suis-je en possession des compétences attendues pour exercer les missions attachées à ce poste ? Comment les développer et les renforcer dans le temps de formation à l'INP ?
- **Donner des conseils en matière de recherche d'emploi et/ou accompagner la future prise de poste** : comment préparer ma candidature aux postes qui retiennent mon attention ? Comment élaborer les arguments d'une candidature réussie dans un contexte de possible concurrence sur un même poste ?

Les échanges entre le conservateur stagiaire et le conseil de professionnalisation se font sur la base de notes synthétiques récapitulant le positionnement de l'élève à chaque étape du parcours. Ces notes servent de base à un entretien de 30 minutes avec les membres du conseil.



# Le calendrier de formation

| <b>Première partie de la formation</b><br><b>Premier semestre 2024</b>                                                                                                    |                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Enseignements</b>                                                                                                                                                      | <b>Du lundi 6 janvier au vendredi 7 mars</b><br><b>(Congés les 2 et 3 janvier)</b> |
| Rencontre institutionnelle avec la direction générale des Patrimoines et les directeurs des services                                                                      | Le 10 janvier                                                                      |
| Tronc commun INSP : Valeurs de la république                                                                                                                              | Du 6 janvier au 26 février                                                         |
| Déontologie                                                                                                                                                               | Le 8 janvier                                                                       |
| Présentation du projet d'éducation artistique et culturelle                                                                                                               | Le 20 janvier                                                                      |
| Sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles / Prévention contre les discriminations                                                                        | Le 21 janvier                                                                      |
| Élèves État : séminaire Management – Les fondamentaux (1/4)                                                                                                               | Le 5 et le 6 février                                                               |
| Élèves territoriaux : séminaire INET sur le fonctionnement des collectivités territoriales et parcours Management (1/4 - Introduction)<br>Conseil de professionnalisation | Du 3 au 7 février                                                                  |
| Élèves État : Conseil de professionnalisation (1)                                                                                                                         | Le 9 avril                                                                         |
| Droit du patrimoine                                                                                                                                                       | Du 21 janvier au 13 février                                                        |
| Gestion des ressources humaines et management                                                                                                                             | Du 31 janvier au 13 février                                                        |
| Tronc commun INSP : Inégalités et pauvreté                                                                                                                                | Du 10 au 24 février                                                                |
| Gestion publique                                                                                                                                                          | Du 17 au 25 février                                                                |
| Séminaire Management - Mode Projet (2/4)                                                                                                                                  | Le 21 février                                                                      |
| Enseignements de spécialités ; Archives, Archéologie, Inventaire, Monuments historiques, Musées, PSTN.                                                                    | A partir du 4 mars                                                                 |
| Conservation-restauration                                                                                                                                                 | Du 7 mars au 23 mai                                                                |
| <b>Stage en administration culturelle</b><br><b>Du lundi 10 mars au vendredi 28 mars</b>                                                                                  |                                                                                    |

|                                                                                                                                                       |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Enseignements</b>                                                                                                                                  | <b>Du lundi 2 avril au vendredi 12 juillet 2024</b> |
| Restitution des stages en administration culturelle                                                                                                   | Le 31 mars                                          |
| Tronc commun INSP : Construire l'action publique face à l'urgence écologique                                                                          | Du 31 mars au 7 mai                                 |
| Publics et patrimoines                                                                                                                                | Du 1 <sup>er</sup> au 9 avril                       |
| Journées d'études : « Ce qu'exposer veut dire »                                                                                                       | Le 7 avril                                          |
| Enseignements de spécialité : Archives, Archéologie, Inventaire, Monuments historiques, Musées, PSTN.                                                 | Du 14 avril au 30 juin                              |
| Élèves territoriaux : séminaire INET                                                                                                                  | Du 22 au 25 avril                                   |
| Parcours Management (2/4 – Management d'équipe et communication)                                                                                      | Les 22 et 23 avril                                  |
| Temps de co-construction en interfilières avec les élèves conservateurs territoriaux des bibliothèques sur des thématiques d'intérêt commun, visites. |                                                     |
| Conseil de professionnalisation (1)                                                                                                                   |                                                     |
| Élèves État : séminaire Management (3/4) – Gestion de conflits et négociation.                                                                        | Du 22 au 24 avril                                   |
| Journée d'étude des élèves de la promotion Champollion                                                                                                | Le 28 avril                                         |
| Journée d'étude de l'ECSPAT – Culture et Handicap                                                                                                     | Le 5 mai                                            |
| Journée d'étude développement durable (EDL)                                                                                                           | Le 16 mai                                           |
| Chantiers des collections                                                                                                                             | Du 19 au 23 mai                                     |
| Séminaire Provenances                                                                                                                                 | Du 25 au 27 juin                                    |
| Journée d'étude INP / ISP                                                                                                                             | 2 juin                                              |
| Journée PCI                                                                                                                                           | 11 juin                                             |
| Séminaire communication et média training                                                                                                             | Du 1 <sup>er</sup> au 3 juillet                     |
| Séminaire de langues                                                                                                                                  | Du 7 au 10 juillet                                  |
| <b>Congés de printemps les 2 et 9 mai</b><br><b>Journée de solidarité le lundi 9 juin 2025</b>                                                        |                                                     |
| <b>Congés d'été : du lundi 28 juillet au jeudi 14 août (14 jours)</b><br><b>+ 1 jour volant à prendre avant fin 2025</b>                              |                                                     |

| <b>Stage patrimonial de spécialité</b><br><b>Du mardi 15 juillet (élèves État) ou du lundi 18 août (élèves territoriaux) au vendredi 19 décembre</b>                                               |                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Élèves territoriaux : Séminaire INET –<br>Séminaire Politiques culturelles<br>Parcours Management (3/4 – Conduite du changement,<br>gestion des conflits, négociation).                            | Du 15 au 18 juillet                                                              |
| Élèves territoriaux : Séminaire INET –<br>Parcours Management (4/4 –Négociation) en interfilières.                                                                                                 | Du 21 au 25 juillet                                                              |
| Élèves territoriaux : Conseil de professionnalisation (2)<br>Élèves territoriaux : Stage INET sur l'accompagnement à<br>la recherche d'emploi (1/2)<br>Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) | Octobre-novembre (en visio)<br>Mi-décembre (3,5 jours)<br>Mi-décembre (1,5 jour) |
| <b>Congés de fin d'année du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2025 (8 jours)</b>                                                                                                        |                                                                                  |



## Seconde partie de la formation Premier semestre 2026

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Enseignements</b></p> <p>Restitution des stages patrimoniaux de spécialité</p> <p>Élèves État : Conseil de professionnalisation (2)</p> <p>Stage intensif de langues</p> <p>Restitutions des chantiers des collections</p> <p>Élèves territoriaux : stage INET sur l'accompagnement à la recherche d'emploi (2/2)</p> <p>Enseignements de spécialités</p> <p>Conservation-restauration : conservation curative – restauration – approfondissements sur les supports</p> | <p><b>Janvier -Février 2026</b><br/><i>(La date de la rentrée sera précisée en octobre)</i></p> <p>Janvier</p> <p>Janvier</p> <p>Mi-janvier (4 jours)</p> <p>Fin janvier</p> <p>Du 13 au 17 janvier</p> <p>Janvier/Février</p> <p>Février</p> |
| <p style="text-align: center;"><b>Stage à l'étranger</b><br/><b>Du lundi 16 février au vendredi 27 mars 2026</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>Enseignements</b></p> <p>Restitution des stages à l'étranger</p> <p>Conservation-restauration : approfondissements par spécialités</p> <p>Exercices de constats d'état (séminaire de conduite d'un projet de conservation-restauration)</p> <p>Journée d'étude des élèves de la promotion</p> <p>Construction et aménagement des édifices culturels et des bâtiments patrimoniaux</p> <p>Élèves État : Conseil de professionnalisation (3)</p>                          | <p><b>Fin mars – 15 mai 2026</b></p> <p>31 mars</p> <p>Avril/Juin</p> <p>Fin avril</p> <p>Avril - mai</p> <p>Fin avril / début mai</p>                                                                                                        |

**Stage hors-spécialité  
Du lundi 18 au vendredi 29 mai 2026**

**Enseignements et restitutions**

Élèves État : séminaire management (4/4- Prise de poste)

Élèves territoriaux : stage INET – Accompagnement à la prise de poste  
Conseil de professionnalisation (3)

Soutenances des travaux scientifiques, entretiens de fin de scolarité, remise des diplômes pour l'ensemble de la promotion

Élèves territoriaux : cérémonie de remise des certificats

Séminaire intensif développement durable (partenariat EDL)

**Fin mai - juin 2026**

Fin mai et début juin

Du 11 au 15 mai

14-15 mai

Juin - diplomation le 19 juin

Septembre

**Congés de fin de formation : du lundi 22 au lundi 30 juin 2025 (7 jours)**



# Les enseignements : modules de tronc commun

# Module Déontologie

## Coordination

DIRECTION DES ETUDES

SEANCE INAUGURALE ASSUREE PAR CHRISTIAN VIGOUROUX,  
PRESIDENT DE LA SECTION DE L'INTERIEUR AU CONSEIL D'ÉTAT.

## Présentation

Non réductible à la seule application de règles juridiques, distincte d'une morale subjective et inadaptée aux réalités de la vie professionnelle, la déontologie est le nécessaire questionnement des dirigeants et responsables publics face aux situations concrètes où sont en jeu les valeurs et les règles consubstantielles au service public.

Le module « Déontologie » a pour objectif de sensibiliser les élèves conservateurs à leurs responsabilités de hauts fonctionnaires chargés de la politique publique du patrimoine. Il vise à leur donner les moyens d'adopter le comportement approprié face à des situations concrètes mettant en jeu les valeurs fondamentales du service public.

Afin de ne pas dissocier la déontologie des conservateurs de celle des fonctionnaires, mais de montrer au contraire le lien qui unit ces deux domaines, ce module alterne enseignements théoriques et cas pratiques associant des conservateurs occupant ou ayant occupé des postes de direction ou de haute responsabilité ainsi que des intervenants extérieurs.

## Thèmes abordés

Les fondements essentiels de la déontologie du service public : valeurs, normes écrites contraignantes (législation) ou incitatives (chartes de déontologie), techniques de mise en œuvre.

La déontologie est abordée en situation réelle à partir de retours d'expérience de professionnels en fonctions et d'études de cas. Ce volet concret permet notamment de dégager, au-delà du socle déontologique commun à l'ensemble du service public, les enjeux spécifiques applicables à chaque métier.

## Validation

*Groupe – Oral*

Un travail personnel d'observation et d'analyse est demandé à chaque élève dans le cadre de son stage patrimonial de spécialité et donne lieu à un temps de

restitution collective au retour du stage. Cette restitution n'est pas notée.

# Module Droit du patrimoine

## Coordination

VINCENT NEGRI, CHERCHEUR A L'ISP / UMR 7220 - INSTITUT  
DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE

## Présentation

Le module « Droit du patrimoine » a pour objectif de transmettre aux élèves conservateurs la connaissance de l'environnement administratif, institutionnel et juridique dans lequel ils accompliront leur mission, afin de leur permettre d'assurer leurs responsabilités administratives.

## Thèmes abordés

- Les institutions culturelles : organisation de l'État et des collectivités territoriales ; compétences culturelles.
- La protection du patrimoine immobilier.
- La protection du patrimoine mobilier.
- Droit de l'environnement.
- Droit de la propriété intellectuelle.
- Le trafic illicite des biens culturels.
- Mutations et territoires.
- L'accès et la réutilisation des documents publics.
- La question des restitutions.

## Validation

*Individuelle – Écrit / Coef. 1*

Dans le cadre du stage patrimonial de spécialité, il est demandé aux élèves conservateurs de rédiger une note de cinq à six pages à partir d'une étude de cas juridique.

# Module Gestion publique

## Coordination

FRANÇOIS MONTEAGLE, DIRECTEUR-ADJOINT DE LA SANTE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS

## Présentation

Le module de « Gestion publique » apporte aux élèves conservateurs, dans le contexte des responsabilités administratives et financières qui seront les leurs, la connaissance des procédures de base de la programmation et de la mise en œuvre de la dépense publique et de son évaluation. Il les aide à comprendre la préparation d'un projet de budget annuel (de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public), le montage financier d'opérations ponctuelles et, plus généralement, la prise de décision dans tous ses aspects financiers et comptables.

## Thèmes abordés

- Notions fondamentales de gestion publique.
- Le budget du ministère de la Culture.
- Les modes de gestion des établissements publics culturels.
- Les budgets des collectivités territoriales.
- Les contrôles.
- Les systèmes d'information de gestion et d'exécution de la dépense.
- Les marchés publics.
- Les autres sources de financement public.
- Les mécénats et partenariats.
- La valorisation.

## Validation

*Individuelle – Écrit / Coef. 1*

Dans le cadre du stage en administration culturelle, il est demandé aux élèves conservateurs de produire une note de cinq à six pages à partir d'une étude de cas de gestion publique.

# Module Gestion des ressources humaines et management

## Coordination

CATHERINE DUPRAZ, DIRECTRICE GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES, BORDEAUX METROPOLE.

DIRECTION DES ETUDES, INP

## Présentation

Cet enseignement a pour objectif de proposer une connaissance précise des concepts essentiels de la fonction publique ainsi que des droits et obligations qui lui sont inhérents. Il décrit les principaux enjeux auxquels est actuellement confrontée la fonction publique française, dont les futurs conservateurs seront nécessairement parties prenantes. Ces derniers apprennent à maîtriser, par des études de cas concrets, les principes et les méthodes d'animation d'équipe, l'organisation du travail et les relations professionnelles.

## Thèmes abordés

- Statut et carrière des fonctionnaires d'État et territoriaux.
- Droits et devoirs des fonctionnaires : de la responsabilité civile à la responsabilité pénale.
- Le cadre du dialogue social.
- Direction de service / Direction de projet.
- Séminaires de management (9 jours).

## Validation

*Collectif– Oral / Coef. 1*

Analyse et résolution d'une étude de cas devant un jury.

La restitution de groupe de l'étude de cas proposée devra permettre d'évaluer l'appropriation par les élèves des différents principes, concepts, méthodes et techniques abordés dans le module et leur capacité à s'emparer des situations et à résoudre des problématiques de gestion de ressources humaines et de management dans la perspective de leurs futures fonctions de cadre supérieur de la fonction publique.

Déroulé : pendant 30 minutes, le groupe expose le cas qu'il a préparé. Cet exposé sera suivi d'un échange de 30 mn avec les évaluateurs.

# Module Conservation- Restauration

## Coordination

MATTHIEU GILLES, CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE,  
RESPONSABLE DE LA FILIERE PEINTURE AU C2RMF.

GRAZIA NICOSIA, CONSERVATRICE-RESTAURATRICE, MUSEE  
DU LOUVRE

ANNE-SYLVE STERN-RIFFE, CONSERVATRICE DES  
MONUMENTS HISTORIQUES, DRAC ILE DE FRANCE

## Présentation

Le programme est conçu en deux parties : un tronc commun à toutes les spécialités (destiné à donner aux élèves conservateurs des outils méthodologiques) et des enseignements dits d'approfondissement en fonction des spécialités. Le tronc commun du module met l'accent sur la conservation préventive et l'environnement général de la conservation tandis que les enseignements d'approfondissement visent à mieux prendre en compte la spécificité des supports. Les programmes permettent d'aborder les principes généraux de la restauration et leur déclinaison en fonction des différents types d'objets patrimoniaux.

Ce module est également l'occasion d'un rapprochement entre les élèves conservateurs et les élèves restaurateurs de l'Inp, à l'occasion des séances de chantier des collections et d'exercice de constat d'état/cahier des charges de conservation-restauration.

## Thèmes abordés

- Introduction à la conservation-restauration.
- L'environnement de conservation et les facteurs de dégradation des collections.
- Conservation : faire l'état des lieux.
- Déontologie de la restauration.
- Constat d'état.
- Chantier des collections.
- Préconisations de conservation-restauration par supports.
- Les marchés de restauration.
- Valorisation des restaurations.

## Validation

*Collectif – Ecrit/Oral. / Coef. 1 + 1*

**Chantier des collections** : rédaction par groupe d'un rapport d'une vingtaine de pages présentant la chaîne opératoire, les difficultés rencontrées et les spécificités du chantier. Puis présentation orale du travail, en présence des encadrants et des représentants des différentes institutions d'accueil.  
*Coef. 1*

**Constat d'état/cahier des charges** : rédaction par groupe d'un cahier des charges pour un projet de restauration sur une sélection d'œuvres (diagnostic-objectifs de l'intervention). Puis séance de restitution et de bilan en présence des coordonnateurs du module.  
*Coef. 1*

# Module Construction et aménagement des bâtiments culturels

## Coordination

VALERIE BRISARD, OPERATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE (OPPIC)

STEPHANE TISSIER, CHEF DE DEPARTEMENT CHEZ OPERATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

## Présentation

Ce module a pour objectif de préparer les élèves conservateurs, qui pourront à un moment quelconque de leur carrière se trouver confrontés à des problèmes de travaux à réaliser dans un bâtiment, à leurs responsabilités futures d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Il vise à leur donner les moyens de dialoguer avec les autres interlocuteurs de la programmation et du chantier, notamment le maître d'œuvre. Le module est, en grande partie, fondé sur l'étude critique et dynamique de chantiers de construction ou de rénovation, complétée par des bases théoriques solides.

## Thèmes abordés

- Construction ou aménagement de bâtiments : le cadre juridique et les procédures ; études de dossiers.
- Sécurité des personnes et sûreté des biens.
- Accessibilité et handicap.
- Projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment culturel ou d'un édifice patrimonial (travail sur des études de cas ; élèves répartis en 4 groupes, par spécialité patrimoniale : visite des lieux, étude des dossiers, lecture des plans en présence des affectataires, des architectes...).

## Validation

*Collectif – Ecrit/ Coef. 1*

Rédaction par groupe d'une note de deux à trois pages à partir d'un projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment culturel ou d'un édifice patrimonial rencontré à l'occasion des journées d'études de cas.

# Module Publics et patrimoine

## Coordination

ARNAUD ALEXANDRE, CONSERVATEUR EN CHARGE DES DEPARTEMENTS DE LA COTE D'OR ET DE LA NIEVRE REFERENT EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE DOMAINE DES MONUMENTS HISTORIQUES. DRAC BOURGOGNE

BRIGITTE GUIGUENO, ADJOINTE AU SOUS-DIRECTEUR DU PILOTAGE, DE LA COMMUNICATION ET DE LA VALORISATION DES ARCHIVES- SIAF

SOPHIE ONIMUS-CARRIAS, CONSEILLERE POUR LES MUSEES DRAC AURA

## Présentation

Le module « Publics et patrimoine » est structuré autour de rencontres pratiques permettant aux élèves conservateurs d'acquérir les outils de connaissances et d'analyses de publics, de connaître les obligations, outils et leviers de mise en place des politiques d'accessibilité et d'inclusion, de découvrir les approches innovantes des institutions et professionnels du patrimoine pour assurer une meilleure prise en compte des publics dans les projets, de la recherche à la valorisation (visiteur ou usager, acteur, relais etc.).

## Thèmes abordés

- Les publics comme fil rouge des engagements professionnels des conservateurs
- La question du développement durable dans la relation aux publics
- L'accessibilité dans ses différentes acceptions (physique, intellectuelle, symbolique)
- Programmation culturelle, scientifique, médiation : les adresses au(x) public(s)

Ce module est également l'occasion d'aborder et d'expérimenter l'éducation artistique et culturelle qui est une priorité du ministère de la Culture. Politique de démocratisation culturelle à destination de tous les publics, elle implique la prise en compte du contexte spécifique de chaque personne, ainsi que la compréhension et le respect de la culture de l'autre afin d'éviter toute situation d'exclusion. Portée par le ministère de la Culture, avec le ministère de l'Éducation nationale, les autres ministères concernés et les collectivités territoriales, l'éducation artistique

et culturelle est le fruit de partenariats à tous niveaux, au sein desquels les institutions culturelles ont un rôle essentiel à jouer.

Afin de sensibiliser ses élèves à ces questions, l'Inp organise chaque année une table ronde sur l'éducation artistique et culturelle. Des professionnels du ministère de la Culture et des différents secteurs du patrimoine y sont conviés afin de faire part des expériences innovantes de médiation qu'ils ont mises en place dans leur service. Comment accéder autrement aux collections ? Comment lever le voile de façon originale sur le patrimoine ? Comment faire connaître ses ressources hors des murs des établissements ? Comment partager le savoir avec des publics qui se tiennent éloignés de la culture et comment faire participer ces derniers à l'enrichissement des contenus ? Autant de questions permettant d'aborder et de débattre du rôle des conservateurs dans l'éducation artistique et culturelle.

Ce module est enfin complété par une journée d'étude, ouverte au public, organisée chaque année par l'Inp en collaboration avec l'École du Louvre, et intitulée « *Ce qu'exposer veut dire* », où des professionnels, issus de chaque spécialité patrimoniale, sont invités à présenter, sous un angle métier, des expériences de valorisation récentes réalisées au sein de leurs institutions ou de leurs services sous une thématique identifiée. En 2024, la journée sera consacrée aux objets sensibles.

## Validation

*Groupe – Ecrit / Coef. 1*

Il est demandé aux élèves de conduire un projet d'éducation artistique et culturelle ou d'égalité des chances en direction d'un public socialement défavorisé ou ayant peu accès à la culture et de produire un rapport final présentant le projet, sa mise en œuvre et les résultats. Ce projet est mené en groupe et en partenariat avec des établissements scolaires, des institutions ou structures associatives du champ social, tout au long de la formation. Il est coordonné et accompagné par l'adjointe à la directrice des études responsable des enseignements de la formation initiale.

## Présentation

Afin d'améliorer leur aisance dans un contexte international, les élèves bénéficient de cours de langues vivantes.

Dans le cadre de la préparation du stage à l'étranger, l'Inp propose une semaine de cours intensifs pour la langue parlée sur le lieu de stage, avec, selon les cas et la faisabilité, une possibilité de suivre une formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque élève.

## Validation

*Individuel – Oral et écrit / Coef. 1*

Évaluation établie par le professeur de la langue choisie au premier semestre.

Cours de langues  
vivantes

# Les séminaires thématiques et d'approfondissement



# Séminaire Management

## Coordination

DIRECTIONS DES ETUDES INP - INET

## Présentation

Le séminaire « Management » a pour objectif de former les élèves conservateurs aux enjeux et aux techniques du management public, ainsi que de les préparer à assumer les responsabilités et les fonctions d'encadrement supérieur inhérentes à la haute fonction publique. Dans un contexte marqué par la complexité croissante des situations, de tension accrue sur les ressources et face aux attentes toujours plus fortes des employeurs, des agents et du public vis-à-vis de l'encadrement supérieur de l'État et des collectivités territoriales, il importe que les élèves conservateurs soient en mesure, à l'issue de leur formation, d'encadrer des agents dans la réalisation de leurs missions, d'organiser et piloter l'activité de leurs services en vue d'améliorer la performance publique, d'agir en managers responsables au sein des organisations publiques.

Ce séminaire privilégie la pédagogie active reposant sur des exercices pratiques et des mises en situation.

Pour les élèves conservateurs territoriaux, ce parcours de formation, composé de 4 séminaires de formation répartis sur les 18 mois de formation est assuré par l'INET à Strasbourg.

## Thèmes abordés

- Devenir un manager responsable.
- Fixer des objectifs et savoir déléguer.
- Piloter l'activité et les projets de service.
- Conduire un entretien.
- Animer une réunion.
- Prévenir et gérer les conflits.
- Prévenir et identifier les risques psycho-sociaux
- Accompagner le changement.
- Savoir négocier.

# Séminaire Communication Média training

## Coordination

ÉMILIA PHILIPPOT, CONSERVATRICE EN CHEF DU PATRIMOINE, ADJOINTE A LA DIRECTRICE DES ETUDES, RESPONSABLE DES ENSEIGNEMENTS DE LA FORMATION INITIALE, INP

## Présentation

Le séminaire « Communication » alterne enseignements théoriques, exercices pratiques et mises en situation. Il a pour objectif de former les élèves conservateurs aux enjeux et techniques de la communication publique, ainsi que de les doter des outils nécessaires à une prise de parole publique maîtrisée et efficiente.

Il s'agit également de préparer les élèves conservateurs à entretenir des relations professionnelles avec les médias.

## Thèmes abordés

- Les contextes et les enjeux de la communication publique : déontologie, communication interne, communication externe, communication de crise.
- Les techniques pour communiquer avec aisance et conviction et optimiser sa prise de parole en public.
- Les règles de l'interview.

# Séminaire Provenances

## Coordination

DIRECTION DES ETUDES DE L'INP

DAVID ZIVIE, MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIES ENTRE 1933 ET 1945 (MINISTÈRE DE LA CULTURE)

CATHERINE CHEVILLOT, MISSION PROVENANCE DU SMF, MINISTÈRE DE LA CULTURE

## Présentation

Des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations entre 1933 et 1945 aux restes humains entrés dans les collections nationales, en passant par les engagements contemporains à la restitution des œuvres et des biens culturels acquis de façon illégale ou illégitime, ou encore la question du trafic illicite ainsi que celle des faux et de la contrefaçon en art, la recherche de provenance est aujourd'hui au cœur des enjeux professionnels de tous les responsables de collections publiques.

Ce séminaire de formation permet de dresser un panorama des récentes avancées sur le sujet. Il articule des informations d'ordre juridique, déontologique et méthodologique en s'appuyant sur des retours d'expériences des professionnels en charge de collections publiques. Il propose également une confrontation à des cas pratiques en ateliers de groupe.

## Thèmes abordés

- Cadrage historique et contexte juridique
- Relations avec les acteurs du marché de l'art
- Pratiques de la recherche de provenance : sources et déontologie en matière d'acquisitions
- Etudes de cas en sous-groupe

# Séminaire Documentation et archives des services culturels

## Coordination

CORINNE JOUYS-BARBELIN, CONSERVATRICE DU PATRIMOINE, RESPONSABLE DU SERVICE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE

## Présentation

Dans le cadre de leur métier, les futurs conservateurs du patrimoine seront amenés à produire des informations et des documents qui seront le reflet de leur activité. Certains de ces documents sont particulièrement cruciaux pour le bon fonctionnement des services, qu'il s'agisse de dossiers liés à la gestion ou bien de documentation professionnelle : dossiers d'œuvres, rapports de fouille, dossiers de monuments...

Cette journée thématique vise à expliciter aux élèves conservateurs (toutes spécialités confondues) la notion de documents d'archives et permet par des recommandations, des exemples concrets et des exercices pratiques, de les sensibiliser à la bonne gestion des documents les plus vitaux pour la bonne marche de leurs services.

## Thèmes abordés

- Définition des archives publiques
- La chaîne de traitement archivistique
- Le droit des archives et les règles de communicabilité des documents
- Les tableaux de gestion
- Les éliminations

# L'exposition de A à Z

## Coordination

ÉMILIA PHILIPPOT, CONSERVATRICE EN CHEF DU PATRIMOINE, ADJOINTE A LA DIRECTRICE DES ETUDES, RESPONSABLE DES ENSEIGNEMENTS DE LA FORMATION INITIALE, INP

RACHEL SUTEAU, CONSERVATRICE EN CHEF DU PATRIMOINE, ADJOINTE A LA DIRECTRICE DES ETUDES, RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE, INP

Pour les élèves des spécialités musées et PSTN, l'enseignement de spécialité se double d'un séminaire commun à la formation continue, « L'exposition de A à Z ». Cette formation a pour objectif de présenter les différentes composantes d'un projet

d'exposition, de manière précise et pragmatique.

Depuis la définition d'un sujet à l'attention d'un public, jusqu'à la dernière œuvre rendue à un prêteur à l'issue de l'événement, quelles sont les compétences mobilisées autour d'un projet d'exposition temporaire ? La conception, la production et l'animation d'une exposition nécessitent des savoir-faire variés et bien coordonnés : commissariat, régie des œuvres, documentation, médiation et programmation culturelles, scénographie, édition, finances, communication, seront abordés successivement.

Ce séminaire de trois jours s'appuie sur l'analyse critique et commentée d'expositions en cours par les différents acteurs clefs de sa réussite. En insistant sur l'importance d'une bonne coordination générale, il fournit le socle des méthodes et des outils qui pourront être adaptés aux contextes et aux projets de chaque professionnel.



# Les enseignements de spécialités

# Archéologie

## Coordination

CHRISTIAN CRIBELLIER, CONSERVATEUR GENERAL DU PATRIMOINE, SOUS-DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE.

MATHIAS DUPUIS, DIRECTEUR DE L'ARCHEOLOGIE, CHARTRES METROPOLE ET VILLE DE CHARTRES

## Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Archéologie » concourt à la connaissance et à la gestion du patrimoine archéologique. Il se consacre à sa protection, à son étude et à sa mise en valeur. Chercheur et praticien de terrain, il exerce des responsabilités dans les domaines des fouilles archéologiques programmées et préventives. Il joue un rôle important dans la restitution auprès des publics des résultats des fouilles.

## Thèmes abordés

- L'archéologie : objectifs et méthodes (stratification et stratigraphie).
- L'archéologie préventive : champ de compétence et de responsabilité, les différents acteurs.
- Organisation matérielle des chantiers archéologiques.
- L'archéologie dans une collectivité territoriale.
- L'archéologie dans les SRA.
- Le financement de l'archéologie.
- La carte archéologique ; PATRIARCHE ; SIG.
- Du diagnostic à la fouille préventive : études de cas.
- Étude de bâti.
- Restauration d'un monument historique et étude archéologique.
- L'archéologie sous-marine et subaquatique (DRASSM).
- Les solutions alternatives à la fouille : la modification de consistance de projet (moyens et techniques).
- Actualité juridique de l'archéologie.
- Le conservateur auxiliaire de justice.
- De la fouille au musée : le centre de conservation et d'études.

Participation des élèves conservateurs archéologues à une séance du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) et d'une commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA).

# Archives

## Coordination

MARION HUMBERT, DIRECTRICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU MORBIHAN

## Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Archives » assure la collecte, la conservation et la communication du patrimoine archivistique français. Il assure le contrôle et parfois la gestion des archives courantes et intermédiaires des services publics et constitue la documentation historique de la recherche, qu'il a pour mission de classer, d'inventorier et de mettre à la disposition du public le plus large.

## Thèmes abordés

- Contrôle des archives de l'administration et collecte
- Politique de collecte des archives publiques.
- Tableau de gestion.
- Les relations avec les producteurs d'archives publiques.
- Sélection et évaluation des archives contemporaines.
- L'enrichissement des fonds et la collecte d'archives privées.
- Classement et description archivistique.
- La normalisation.
- Les outils logiciels dans les services d'archives.
- De la rédaction à la publication : utilisation pratique des logiciels.
- L'information numérique, de sa production à sa pérennisation
- Le développement de l'administration électronique.
- L'administration électronique : retours d'expérience.
- La notion d'archivage électronique : normes, acteurs, outils.
- Le rôle des métadonnées. La préparation des données à collecter.
- Collecte et manipulation des données dans un système d'archivage.
- La pérennisation des données.
- Conservation
- La numérisation : imagerie numérique.
- Conduire un projet de numérisation.
- La rétro conversion des inventaires anciens.
- Les bâtiments d'archives : panorama des dernières évolutions.

- Règles de conservation préventive applicables aux archives.
- Communication, diffusion et valorisation des archives
- Les règles d'accès aux archives publiques et de communicabilité.
- Les sites Web des services d'archives et les enjeux du Web sémantique.
- Archives et réseaux sociaux.
- Les publics des archives et leur évolution.

## Monuments historiques

### Coordination

ANNE EMBS, CONSERVATRICE REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES, DRAC CENTRE-VAL-DE-LOIRE.

### Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Monuments Historiques » exerce, à l'échelle d'une région, le contrôle de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des monuments et des objets mobiliers. Il peut aussi être chargé de la conduite d'opérations de restauration des objets mobiliers ou de missions thématiques particulières. Certains cours seront communs avec les élèves architectes urbanistes de l'État.

### Thèmes abordés

- La maîtrise d'ouvrage.
- Le financement de la restauration des monuments historiques.
- L'exercice du contrôle scientifique et technique (en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).
- L'organisation du Centre des monuments nationaux.
- La gestion des monuments historiques et le respect de la loi de 1905.
- Restauration MH et étude archéologique : enjeux scientifiques et procédures administratives.
- Protection, documentation, valorisation
- La protection au titre des monuments historiques(en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).

- Les outils de protection des aires urbaines et des paysages.
- Les archives et la documentation des monuments historiques.
- Déontologie, doctrine et techniques de restauration des monuments historiques
- Evolution des doctrines de restauration (en partenariat avec l'Ecole de Chaillot).
- Problématiques et techniques de conservation-restauration des peintures murales.
- Problématique et technique de restauration du second œuvre.
- La gestion des dépôts lapidaire in situ : conservation, dépose, stockage, moulage, copie.
- Problématiques et techniques de conservation-restauration : vitraux, orgues, charpentes anciennes.
- Sensibilisation à la conservation-restauration du patrimoine technique.

## Inventaire

### Coordination

JULIE FAURE, CONSERVATRICE EN CHEF DU PATRIMOINE, SRI, REGION ILE DE FRANCE.

### Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Inventaire » recense, étudie, fait découvrir et contribue à protéger le patrimoine dans toutes ses composantes, meuble et immeuble, rural et urbain, civil et religieux, industriel ou scientifique. Certains cours seront communs avec les élèves MH.

### Thèmes abordés

- Principes, méthodes et conduite de l'Inventaire général.
- Le cahier des clauses scientifiques et techniques.
- Les sources archivistiques et documentaires.
- Cartes et représentation de l'architecture (relevés, dessins...).
- La photographie de terrain : l'exercice du regard.
- « Chaîne patrimoniale » : de l'étude à la valorisation.
- La valorisation des travaux de l'Inventaire : bases documentaires, publication et valorisation numérique.
- Du repérage au dossier collectif : le système documentaire.
- De l'inventaire du patrimoine à la protection MH.

# Musées

## Coordination

MANON SIX, CONSERVATRICE DU PATRIMOINE EN CHARGE DU  
POLE DES COLLECTIONS DU MUSEE DE BRETAGNE

## Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Musées » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections dont il a la charge. Sa responsabilité porte sur les œuvres, les collections, les établissements, ainsi que sur les équipes qui concourent sous sa direction à la préservation, à la conservation et à la connaissance des collections. Son champ d'action peut couvrir des collections très variées ou au contraire très spécialisées, selon l'établissement où il travaille. Sa mission de diffusion auprès des publics les plus larges est essentielle.

La plupart des enseignements seront communs avec les élèves de la spécialité « Patrimoine scientifique, technique et nature ».

## Thèmes abordés

- Spécificités et objectifs des différents types de musées
- Les conseillers Musées en DRAC.
- La conservation municipale et la conservation départementale.
- Le rôle d'un secrétaire général.
- Être conservateur / curator à l'étranger.
- Le projet scientifique et culturel
- L'accrochage d'une collection.
- La gestion des collections
- Inventaire et récolement.
- Les acquisitions : législation, réglementation, financement, mécénat.
- La commission d'acquisition.
- La commission de restauration.
- Le plan de sauvegarde.
- La régie des prêts dans les musées.
- La valorisation et les publics
- La communication.
- Internet et multimédia.
- Les bases de données : micromusée, Joconde, Vidéo muséum.

- L'attention au public.
- La programmation culturelle.
- L'audiovisuel dans les musées.

# Patrimoine scientifique, technique et naturel

## Coordination

JUDITH PARGAMIN, CONSERVATRICE EN CHEF DU PATRIMOINE,  
DIRECTRICE DU MUSEUM DE LILLE

## Présentation de la spécialité

Le conservateur de la spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel » est chargé de la conservation, de l'étude, de l'enrichissement, de la mise en valeur et de la diffusion des collections scientifiques, techniques ou d'histoire naturelle dont il a la charge. Travaillant au sein de muséums d'histoire naturelle, de musées de sciences, de parcs naturels régionaux, il a vocation à étudier les collections, à les conserver, à les enrichir et à en faire la médiation auprès des publics les plus larges.

## Thèmes abordés

- Les réseaux : la CPMF, les associations de musées.
- La gouvernance de la CSTI en France.
- Le muséum comme expert en environnement.
- Les collections vivantes : utilité pédagogique.
- La régie des collections d'histoire naturelle.
- Collections de muséums, éthique et développement durable.
- Patrimoine industriel et ancrage territorial.
- Le récolement des collections d'histoire naturelle : méthodologie et mise en œuvre.
- Les publics des muséums et des musées scientifiques.
- Vers de nouveaux musées d'histoire naturelle.



# La recherche

# Organisation de la recherche personnelle des élèves

## Coordination

DIRECTION DES ETUDES DU DEPARTEMENT DES CONSERVATEURS, INP

## Présentation

Pendant les périodes d'enseignements, une journée hebdomadaire est dédiée à la poursuite des travaux scientifiques et universitaires des élèves. Cette journée est la même pour tous les élèves d'une même promotion et sa place dans la semaine est en principe fixe. Toutefois, en fonction des besoins inhérents à l'organisation des modules d'enseignement, ces journées peuvent être parfois déplacées ou regroupées.

Lors de leur entrée à l'Inp, à l'occasion des rencontres avec la direction des études, les élèves sont invités à réfléchir à une activité de recherche, en rapport avec leur parcours antérieur ou se rapportant à un nouveau centre d'intérêt, qui sera plus particulièrement travaillée dans le cadre de leur formation à l'Inp. Ils sont invités notamment à travailler à la mise en valeur de leurs travaux antérieurs par la préparation de communications ou d'articles pour le carnet de recherche *Variations patrimoniales*. Ils peuvent aussi poursuivre un travail doctoral déjà engagé ou s'inscrire dans une activité de recherche collective dans le cadre des programmes de recherche portés par l'Inp et ses partenaires scientifiques.

De manière ponctuelle et exceptionnelle, les élèves peuvent être autorisés à s'absenter de l'Inp pour présenter une communication dans un colloque ou un séminaire.

Un suivi régulier de l'avancement de ces travaux scientifiques est fait avec la direction des études, à l'occasion des rendez-vous intermédiaires qui ponctuent la formation, mais ils ne font pas l'objet d'une évaluation en propre.

# Séminaire sur les politiques de recherche en patrimoine

## Coordination

SEVERINE BLENNER-MICHEL, DIRECTRICE DES ETUDES, DEPARTEMENT DES CONSERVATEURS, INP

## Présentation

L'INP organise tous les ans, un séminaire d'une journée dédié aux politiques de recherche dans le domaine du patrimoine. Ce séminaire a pour objectif, d'une part de permettre aux élèves de saisir l'environnement institutionnel des politiques de recherche en patrimoine et les grands enjeux actuels de ce domaine et, d'autre part, de leur présenter, de manière globale ainsi que par des exemples précis, les dispositifs individuels d'aide à la recherche dont bénéficient les conservateurs du patrimoine.

Ce séminaire constitue un enseignement de la formation d'application de l'Inp et est obligatoire.

# Travail scientifique du stage de spécialité

## Coordination

DIRECTION DES ETUDES – INSTITUTION D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

## Présentation

En dehors des travaux de recherche personnels que les élèves sont encouragés à poursuivre, leur principale réalisation scientifique accomplie dans le cadre de leur formation à l'INP est le travail scientifique mené à bien pendant le stage de

spécialité. Ce projet est proposé par le maître de stage qui le communique à la direction des études.

Le travail scientifique du stage de spécialité doit permettre au conservateur stagiaire de mettre en pratique et de valider les savoir-faire professionnels développés dans le cadre des enseignements de spécialité, tout en les croisant avec les savoirs académiques détenus avant la formation et éprouvés lors du concours. Il constitue à ce titre un véritable travail de recherche appliquée.

Le maître de stage est invité à donner au stagiaire toutes les occasions de mettre en valeur son travail scientifique par des interventions, communications ou publications. Les élèves sont vivement encouragés à présenter au comité de rédaction de la revue *Patrimoines* et du carnet de recherche *Variations patrimoniales* des projets d'articles issus de leur travail scientifique.

Le travail scientifique réalisé dans le cadre du stage fait l'objet d'une évaluation confiée à un rapporteur spécialisé. Chaque élève présente les résultats de son travail scientifique devant un jury composé du rapporteur spécialisé, de son maître de stage et d'un représentant de la direction des études lors d'une soutenance publique. Cet entretien, d'une durée de quarante minutes, donne lieu à la note de travail scientifique.

Les travaux scientifiques peuvent prendre, selon les spécialités, les formes suivantes :

### **STAGE DE SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »**

Élèves conservateurs territoriaux :

L'élève pourra suivre dans toutes ses étapes, une opération d'archéologie préventive et se voir confier la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes du chantier. Si le programme de travail du service ne le permet pas dans la période considérée, le conservateur stagiaire pourra étudier les modalités précises d'autres opérations archéologiques (prospection de terrain, fouille programmée, opération de mise en valeur et de restauration, etc.). Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

Élèves conservateurs État :

L'élève conservateur pourra se voir confier, en relation avec le programme de travail du service régional de l'archéologie durant la période considérée, la rédaction d'un ou plusieurs dossiers correspondant à l'une des étapes d'un chantier d'archéologie préventive, en amont ou en aval des fouilles. La réflexion pourra également porter sur un bilan scientifique thématique (archéologie du

bâti, traitement du mobilier archéologique, élaboration de zonage archéologique ...). Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

### **STAGE DE SPECIALITE « ARCHIVES »**

Le stagiaire aura l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques de son métier et ses responsabilités administratives, tout en s'exerçant aux réalités concrètes et humaines de ses futures fonctions. Pour le travail scientifique, le maître de stage privilégiera toute mission impliquant une dimension stratégique : mission d'expertise et d'évaluation de la production archivistique, papier et numérique, d'un opérateur ou d'un service (structuration, éventuel caractère hybride, évaluation et préconisations relatives à la gestion des archives intermédiaires et/ou définitives), évaluation des archives déjà collectées par les archives départementales, évaluation de l'arriéré de traitement des fonds et proposition de mise en œuvre d'une stratégie de classement, etc. Ce travail comportera nécessairement une prise en compte des problèmes spécifiques à l'archivage électronique.

Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de l'ensemble de ces travaux.

### **STAGE DE SPECIALITE « INVENTAIRE »**

L'élève devra effectuer, dans leur totalité si possible, les phases successives d'un inventaire territorial, afin de s'initier à la nature et l'échelle des enquêtes et aux conditions réelles du travail de terrain. Il fera les recherches bibliographiques, photographiques, cartographiques sur une aire d'étude, s'attachera à la réalisation personnelle de dossiers d'édifices et d'œuvres, et veillera à la mise en forme des données selon les normes de l'Inventaire. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

### **STAGE DE SPECIALITE « MONUMENTS HISTORIQUES »**

L'élève pourra se voir confier l'étude historique d'un édifice ou d'une collection, qui lui permette de découvrir les différents fonds documentaires utiles, ou la préparation d'un projet de réaménagement (trésor, mobilier...). La recherche pourra également porter sur un sujet plus large, par exemple un bilan thématique des protections dans la région où se déroule le stage. Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

## STAGE DE SPECIALITE « MUSÉES » ET « PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL »

L'élève conservateur se verra confier l'inventaire (initial ou récolement) d'une collection limitée ou d'une partie de collection, celui-ci pouvant servir de base à une exploitation plus poussée (recherches destinées à une publication ou à la documentation d'œuvres). Le travail scientifique pourra également prendre d'autres formes telles que la participation à la rédaction d'un PSC, la conception d'une exposition, la réflexion d'une refonte de parcours permanent, ou encore une réflexion sur la documentation des œuvres. Les recherches menées pourront par ailleurs alimenter une publication ou en documenter un des aspects.

En fonction de la nature des collections de l'institution d'accueil, une recherche de provenance pourra également être confiée à l'élève (projet d'acquisition ou acquisition récente, œuvres MNR...). Une attention particulière devra être apportée aux possibilités de valorisation scientifique de ce travail.

## Participation des élèves à la vie scientifique et culturelle de l'INP

### Coordination

DIRECTION DES ETUDES DU DEPARTEMENT DES CONSERVATEURS

### Présentation

Tout au long de l'année, mais plus particulièrement pendant le premier semestre, l'INP organise seul ou en partenariat des conférences, colloques, journées d'études et séminaires. Les élèves participent de plusieurs manières à la vie scientifique et culturelle de l'INP.

#### ATELIER DES ELEVES

À travers la mise en place de cet atelier de recherches, l'INP souhaite permettre aux élèves conservateurs de mettre en valeur leurs travaux de recherches personnels, qu'ils soient antérieurs à leur réussite au concours ou conduits pendant le temps de leur formation.

L'atelier de recherche est animé par les élèves des deux promotions de conservateurs et par les élèves restaurateurs sur la base du volontariat. Chaque élève intéressé peut s'inscrire sur le calendrier proposé par la direction des études. Chaque séance comporte deux temps d'intervention. Les élèves sont invités à se regrouper par affinité afin de construire une programmation cohérente.

Le premier objectif poursuivi est de permettre aux élèves des deux promotions de mieux connaître les travaux scientifiques menés par leurs camarades. À ce titre, le premier public visé est celui des élèves de l'INP. L'atelier est également ouvert à toute personne qui souhaite venir écouter les interventions et débattre avec les participants.

L'atelier fonctionne comme un séminaire de recherche : présentation des intervenants, communication (45 minutes), échanges avec la salle, seconde communication (45 minutes), échanges avec la salle et discussion finale.

Il est possible de proposer une intervention dans tous les champs disciplinaires présents au sein d'une promotion d'élèves : archéologie, archivistique, histoire, histoire de l'art, des sciences ou des techniques, PSTN, muséologie, inventaire, monuments historiques...

Les interventions peuvent découler de travaux menés dans le cadre des mémoires de Master, doctorats, thèses de l'Ecole des chartes, etc., concerner des travaux personnels menés pendant le temps de la formation, ou mettre en valeur des travaux scientifiques conduits pendant le stage de spécialité (étude d'une collection, expertise archéologique ou archivistique, commissariat d'une exposition, etc.).

A l'issue des ateliers, un compte-rendu pourra être proposé pour une publication dans les carnets de recherche de l'Inp.

#### JOURNEE D'ÉTUDES DE LA PROMOTION

A travers la mise en place de cette manifestation scientifique annuelle, l'INP souhaite valoriser la capacité des élèves conservateurs à produire collectivement une réflexion scientifique et à assumer le pilotage d'un projet complexe.

La journée d'études de la promotion est organisée chaque année par l'ensemble des élèves conservateurs d'une promotion. Les élèves conservateurs sont appelés à choisir collectivement le sujet traité à partir d'une proposition de thématiques qui leur est faite par la direction des études de l'INP. Ils définissent les axes d'étude, rédigent l'appel à communication, élaborent le programme de la journée d'étude, définissent un titre et des modérateurs de sessions.

La thématique de la journée d'étude s'inscrit dans la politique scientifique globale de l'établissement et à ce titre recoupe ses principaux axes :

- La matérialité des œuvres : conservation matérielle, restauration, analyse des matériaux
- Les patrimoines, métiers et pratiques : métiers du patrimoine, transformations des pratiques, évolutions institutionnelles, relations entre les professionnels et société
- Actualité de la recherche en patrimoine : spécificités et diversité de la recherche menée au sein des institutions patrimoniales, enjeux et actualités, découverts récentes

Elle est volontairement transversale afin de permettre l'expression des différents champs du patrimoine (archives, archéologie, patrimoine immobilier et mobilier, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel, patrimoine ethnologique et immatériel). Les communications peuvent être assurées par des élèves conservateurs en formation et/ou des intervenants extérieurs sollicités par la promotion.

La direction des études de l'INP fixe la date de la journée d'étude (en avril de la seconde année de formation), prend à sa charge la réservation de l'auditorium et les frais afférents et s'assure, par un suivi régulier, de la bonne avancée du projet.

Les élèves conservateurs se chargent de l'organisation matérielle de la rencontre et élaborent à cette fin :

- un échéancier
- un budget prévisionnel dans la limite des financements alloués par l'INP à cette manifestation (accueil, déjeuner, pauses café, frais de reprographie pour l'impression de l'affiche et des programmes, frais de missions des intervenants...)
- un argumentaire
- une affiche et un programme

- un plan de communication

Les élèves conservateurs assurent l'ensemble des prises de contact et l'animation de la journée d'étude.

## **PARTICIPATIONS AUX AUTRES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES**

La participation des élèves est requise pour la journée d'étude « Ce qu'exposer veut dire » qui est organisée chaque année par l'INP et qui constitue un complément nécessaire au module « Public et patrimoine ». Elle est également sollicitée pour l'organisation de la journée d'étude de droit du patrimoine coordonnée par Vincent Négri et organisée en collaboration avec les doctorants de l'Institut des sciences sociales du politique (Paris Saclay) et pour l'animation de tables rondes au Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau. La participation des élèves est libre mais vivement recommandée pour les séminaires de recherches ou les conférences qui sont organisés en fin de journée.

## **PUBLICATIONS**

Les élèves sont invités à soumettre des projets d'articles pour la revue *Patrimoines*, publication annuelle de l'INP dont une partie est dédiée aux travaux des élèves restaurateurs et conservateurs. Ces projets d'articles peuvent être individuels ou collectifs, et se rapporter aussi bien à des travaux de recherches antérieurs qu'à des réalisations liées à la formation d'application (travail scientifique du stage de spécialité). Les élèves participent également à *Variations patrimoniales*, le carnet de recherche de l'INP, soit par des contributions spontanées, soit par des articles tirés de leur note de droit ou de leur stage à l'étranger.



# Stages

# Stage en administration culturelle

## Durée

3 semaines

## Présentation

Le stage en administration culturelle se déroule dans une direction régionale des affaires culturelles ou dans un service culturel de collectivité territoriale.

Intervenant deux mois après le début de la formation, cette immersion dans une administration culturelle doit permettre au stagiaire d'acquérir une vue d'ensemble des objectifs et des conditions d'élaboration de la politique culturelle en région, de découvrir le service public et ses modes de fonctionnement.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction des études de l'Inp.

## Validation

### **Note donnée par le maître de stage / Coef. 1**

La note est accompagnée d'une appréciation sur la manière de servir, qui doit permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

### **Note de gestion publique / Coef. 1**

Le stagiaire livrera une lecture budgétaire d'un projet piloté par la collectivité dans laquelle il aura effectué son stage, examinant le financement de la politique culturelle locale, sa mise en œuvre et son exécution.

Voir la page consacrée au module de « Gestion publique » (voir supra).

# Stage patrimonial de spécialité

## Durée

22 semaines pour les élèves conservateurs d'État, 20 semaines pour les élèves conservateurs territoriaux (du fait de sessions à l'INET durant la période).

## Présentation générale

L'élève conservateur effectue son stage de spécialité dans un établissement ou un service correspondant à sa spécialité patrimoniale : service régional ou territorial d'archéologie, service d'archives, service régional de l'Inventaire, conservation régionale des monuments historiques, musée ou muséum.

Ce stage a pour objectif de préparer l'élève conservateur à ses futures fonctions en lui faisant découvrir, aux côtés de son chef de stage, tous les aspects du métier. Pour ce faire, des tâches ponctuelles liées à l'activité du service pourront lui être demandées. Le stagiaire se voit en outre confier un travail scientifique dont il a la responsabilité et pour lequel il devra remettre un livrable à l'issue du stage. Il a ainsi l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques de son métier et ses responsabilités administratives, tout en s'exerçant aux réalités concrètes et humaines de ses futures fonctions.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction des études de l'Inp.

### **STAGE DE SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »**

Le stagiaire séjournera dans un service régional d'archéologie (DRAC) ou territorial de l'archéologie et sera associé à l'ensemble des activités du service. Pour les élèves de la fonction publique d'État, un mois de ce stage peut être effectué au sein d'une autre structure (INRAP, CCE, service de collectivités...)

### **STAGE DE SPECIALITE « ARCHIVES »**

Le stage principal de spécialité se déroule dans un service départemental (fonction publique d'État) ou d'archives municipales (fonction publique territoriale). Pour les élèves de la fonction publique d'État, un mois de ce stage peut être effectué dans un service à vocation nationale (SIAF, mission des Archives de France en ministère, réseau des SCN Archives nationales, directions des archives de la Défense et des Affaires étrangères).

### **STAGE DE SPECIALITE « INVENTAIRE »**

Le stagiaire séjournera dans un service régional de l'Inventaire et sera associé à l'ensemble des activités du service.

### **STAGE DE SPECIALITE « MONUMENTS HISTORIQUES »**

Le stagiaire séjournera dans une conservation régionale des monuments historiques et sera associé à l'ensemble des activités du service. Un stage d'un mois peut être effectué auprès d'un ACMH.

### **STAGES DE SPECIALITE « MUSÉES »**

Le stagiaire est accueilli dans un musée ou un ensemble de musées mutualisés et associé à l'ensemble des activités de l'établissement. Pour les élèves de la fonction publique d'État, un stage d'un mois peut être effectué dans un second musée.

### **STAGE DE SPECIALITE « PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL »**

Le stagiaire séjournera dans un musée, un écomusée, un parc naturel ou un muséum d'histoire naturelle et sera associé à l'ensemble des activités de l'établissement.

## **Validation**

**Note donnée par le maître de stage / Coef. 4.** Pour les élèves de la fonction publique d'État ayant fractionné leur stage, la note est la somme de celle attribuée par le maître du stage long (80%) et de celle attribuée par le maître du stage court (20%).

La note et les appréciations qui l'accompagnent doivent permettre de juger des compétences professionnelles et personnelles du stagiaire et prennent en compte le stage dans sa globalité (y compris le travail scientifique demandé).

**Travail scientifique / Coef. 2 / Noté par le rapporteur spécialisé lors de la soutenance de fin de scolarité**

Le travail scientifique est évalué par un rapporteur désigné en lien avec la spécialité scientifique. Un exemplaire du travail scientifique doit également être remis par le stagiaire au maître de stage afin qu'il puisse apprécier la qualité du travail scientifique effectué.

Aucun travail scientifique n'est demandé dans le cadre du stage court, dans le cas des élèves État ayant fractionné leur stage de spécialité.

**Rapport de stage / Coef. 1 / Noté par le rapporteur spécialisé de fin de scolarité**

Ce rapport de 10 pages minimum doit permettre de voir comment le stagiaire conçoit les missions, l'intérêt et les difficultés de son futur métier. Ce regard personnel concerne aussi bien les aspects scientifiques qu'administratifs et financiers, ceux liés à la gestion des ressources humaines, sans oublier les questions de relations avec les partenaires de l'institution (élus, services versants, collectionneurs, etc.). Dans le cas des élèves ayant fractionné leur stage, le rapport doit tenir compte des expériences dans les deux établissements.

**Note de synthèse / Module « Droit du patrimoine » / Coef.1**

Une note de synthèse sera élaborée pour la validation des enseignements de Droit du patrimoine s'appuyant sur un cas pratique observé pendant le stage de spécialité (voir les pages dédiées à ces modules supra).

**Restitution orale / Module « Gestion des ressources humaines et management » / Non évalué**

Le stage de spécialité constitue un terrain d'observation privilégié des enjeux de ressources humaines et de management. C'est pourquoi un travail de réflexion personnel, articulé aux enseignements du module de gestion des ressources humaines et management, est demandé à chaque élève dans ce cadre. Cette démarche s'effectue en lien et grâce à l'appui du maître de stage. Ce travail ne donne pas lieu à une production écrite. Il fait l'objet d'un temps d'échange et de mise en commun des réflexions individuelles avec un ensemble de professionnels, au retour du stage.

**Restitution orale / Module « Déontologie » / Non évalué**

Le stage de spécialité constitue un terrain d'observation privilégié des enjeux déontologiques. C'est pourquoi un travail de réflexion personnel, articulé aux enseignements du module déontologie, est demandé à chaque élève dans ce cadre. Cette démarche s'effectue en lien et grâce à l'appui du maître de stage. Ce travail ne donne pas lieu à une production écrite. Il fait l'objet d'un temps d'échange et de mise en commun des réflexions individuelles animée par des professionnels avertis, au retour du stage.

# Stage à l'étranger

## Durée

6 semaines (dont 2 semaines de chantier des collections collectif, le cas échéant).

## Présentation

Le stage à l'étranger est obligatoire pour les élèves issus des concours interne et externe, mais les élèves internationaux peuvent en effectuer un également s'ils estiment avoir les moyens matériels de le faire ; dans le cas contraire, ils effectuent pendant la même période un autre stage en France dans leur domaine de spécialité.

Le stage à l'étranger est un temps d'immersion dans une institution patrimoniale de la spécialité de l'élève. Il vise à lui faire découvrir d'autres méthodes de travail et de nouvelles approches du patrimoine que celles qui ont cours sur le territoire national. Ce voyage l'incite aussi à nouer des liens avec des conservateurs étrangers qui lui seront utiles dans sa future carrière, pour élaborer des projets à un niveau international.

Le programme peut comprendre le suivi de certaines actions ou manifestations, des rendez-vous ou des réunions avec différents responsables et, dans la mesure du possible, une mission ou un travail spécifique confié au stagiaire. Même s'il est préférable que ce programme corresponde aux centres d'intérêt de l'élève, ce stage de découverte ne doit en rien être confondu avec un voyage d'étude. En outre, il est préférable de maîtriser la langue du pays dans lequel le stage est prévu ; à défaut, il est nécessaire de bien s'exprimer en anglais.

Le retour de stage donne lieu à une restitution publique devant la direction des études de l'Inp.

## Validation

A l'issue de leur stage à l'étranger, les élèves rédigent un article bref (10 000 signes, espaces compris, notes incluses). Cet article ne constitue pas un retour d'expérience mais une analyse sur un point de fonctionnement, d'histoire ou d'organisation de l'institution d'accueil présentant un intérêt particulier, à titre de comparaison, avec le fonctionnement, l'organisation ou l'histoire des institutions françaises comparables. Les articles ayant obtenu les meilleures notes pourront être publiés dans le carnet de recherche de l'Inp, *Variations patrimoniales*.

**Article/** Coef. 1 / Noté par la direction des études

# Stage hors spécialité

## Durée

2 semaines.

## Présentation

Ce dernier stage patrimonial se déroule en général dans un établissement ou un service correspondant à une spécialité patrimoniale autre que celle de l'élève, mais il peut aussi être effectué dans une institution culturelle d'un autre type, de statut public comme privé.

Son but est de permettre de mieux comprendre les missions et les méthodes de travail des professionnels du patrimoine appartenant à un autre domaine de spécialité que le sien, et favoriser à terme la collaboration entre les différents services patrimoniaux.

Ce stage d'observation n'est soumis à aucune évaluation.



# Fin de formation

## Diplomation

### Participation, investissement et savoir être

La direction des études apprécie, sur l'ensemble de la formation, la participation et l'investissement des élèves. Cette appréciation donne lieu à une note coef. 1.

De la même manière, une attention est portée au savoir être des élèves au cours de leur scolarité, qui donne lieu à une note coef. 1.

### Evaluation du travail scientifique et des rapports de stage

Chaque élève conservateur et chaque élève international en cycle long soutient les travaux réalisés dans le cadre du stage de spécialité – rapport de stage et travail scientifique – au cours d'une soutenance devant un rapporteur spécialisé tel que défini par l'article 21 du règlement de scolarité. Cet entretien se déroule sous la présidence de la directrice des études ou de l'un de ses adjoints, accompagnés du maître de stage.

La soutenance dure 40 mn et prévoit un exposé de l'élève suivi d'un temps d'échange avec le rapporteur et la direction des études. La soutenance est publique.

### Entretien de fin de scolarité

A l'issue de la scolarité, chaque élève est reçu par le directeur de l'INP, la directrice des études et un représentant de l'INET (pour les élèves territoriaux). Cet entretien, d'une durée de trente minutes, doit

permettre de dresser un bilan des compétences acquises et mises en œuvre durant la formation de l'élève, dans la perspective de sa prise de fonction en tant que cadre supérieur de la fonction publique.

## Diplôme

Le directeur de l'INP, sur la base des moyennes obtenues, établit la liste des élèves par ordre de mérite.

En fonction des résultats obtenus par les élèves conservateurs de l'État et de la Ville de Paris, il propose au ministre de la Culture l'attribution – éventuellement avec félicitations :

- du diplôme de conservateur du patrimoine aux conservateurs stagiaires du patrimoine de l'État
- du diplôme de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris aux conservateurs stagiaires du patrimoine de la Ville de Paris

Il peut de manière exceptionnelle, et en cas d'insuffisances sérieuses, proposer au ministre de la Culture une période de formation complémentaire et réserver son avis sur l'attribution du diplôme jusqu'à l'achèvement de cette formation supplémentaire.

En fonction des résultats obtenus par les élèves conservateurs territoriaux, le directeur de l'Inp délivre – éventuellement avec félicitations –, le diplôme de conservateur territorial du patrimoine aux élèves conservateurs territoriaux du patrimoine.

Il peut de manière exceptionnelle, et en cas d'insuffisances sérieuses, proposer à l'INET une période de formation complémentaire et réserver son avis sur l'attribution du diplôme jusqu'à l'achèvement de cette formation supplémentaire.

Un certificat d'élève conservateur territorial de l'INET sanctionne également la formation. Il leur est remis par le directeur de l'INET.

En fonction des résultats obtenus par les élèves internationaux en cycle long, le directeur de l'INP délivre – éventuellement avec félicitations – ou non, le diplôme international d'études en conservation du patrimoine. Les élèves internationaux ayant suivi un cycle personnalisé peuvent se voir délivrer un certificat détaillé de formation.

A l'issue de la scolarité des élèves conservateurs nommés au tour extérieur, le directeur de l'Inp propose au ministre de la Culture l'attribution ou non :

- du diplôme de conservateur du patrimoine aux conservateurs stagiaires du patrimoine de l'État
- du diplôme de conservateur du patrimoine de la Ville de Paris aux conservateurs stagiaires du patrimoine de la Ville de Paris.



# Après la formation

Diplômés, les conservateurs d'État et de la Ville de Paris sont titularisés et affectés dans les services relevant de leur administration. Pour les conservateurs d'État, le choix se fait en fonction d'une liste de postes offerts, sur la base de laquelle ils doivent formuler des vœux qui seront adressés aux services employeurs sous couvert du directeur général des patrimoines et de l'architecture, après visa du directeur de l'Inp.

Les conservateurs territoriaux diplômés sont inscrits sur la liste d'aptitude des conservateurs territoriaux du patrimoine. Cette inscription est valable un an, renouvelable trois fois sur la demande de l'intéressé(e) dans le mois qui précède le terme de la première et de la deuxième année d'inscription.

L'inscription sur liste d'aptitude ne valant pas recrutement, les lauréats doivent se rapprocher des collectivités qui ont déclaré des emplois vacants.

Après recrutement par une collectivité ou un établissement public relevant d'une collectivité territoriale, les candidats sont nommés conservateurs stagiaires pour une durée de six mois par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

La titularisation des conservateurs stagiaires intervient par décision de l'autorité territoriale, à la fin du stage, au vu notamment d'un rapport écrit par le président du Centre national de la fonction publique territoriale.

## Offres d'emploi

L'Institut national du patrimoine, en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale propose des offres d'emploi destinées principalement aux élèves conservateurs territoriaux de l'Institut. Cette démarche consiste notamment à rechercher et à transmettre des offres des collectivités aux conservateurs territoriaux, puis à leur mise en ligne sur le site Internet de l'Inp, dans la rubrique « offres d'emploi » :

<https://www.inp.fr/offres-emploi>

L'INP, en collaboration avec le CNFPT, assure également un accompagnement post-formation auprès des conservateurs qui n'auraient pas trouvé un poste à l'issue de la formation. L'Institut met

également à la disposition des anciens élèves en recherche d'emploi, des ressources techniques : salle informatique de l'INP, télécopie, téléphone.

## Bourse de la Fondation Carnot

La Fondation Carnot, placée sous l'égide de la Fondation de France, attribue chaque année, depuis 2003, deux bourses de recherche maximum, d'un montant de 6 000 euros, à des conservateurs et à des restaurateurs du patrimoine diplômés de l'Inp afin de leur permettre de réaliser un travail de recherche de haut niveau scientifique dans un pays étranger. L'objectif de ces séjours est de stimuler le goût de la recherche et de la confrontation internationale des conservateurs et restaurateurs du patrimoine de manière à enrichir l'exercice de leurs pratiques professionnelles et la présence de la France dans le monde.

La présélection des candidats est réalisée par les directeurs des études des départements respectifs. Elle est suivie d'une entrevue, en décembre, pour les conservateurs et les restaurateurs, avec le jury de la Fondation Carnot pour la sélection finale.

## Formation continue

L'Institut national du patrimoine propose aux professionnels du patrimoine et plus largement à des publics professionnellement intéressés par ce domaine, des séminaires, stages et tables rondes de formation continue. Il répond également aux demandes spécifiques d'institutions, d'entreprises, d'associations ou de fondations par l'organisation de formations à la carte sur des thèmes liés à la pratique des métiers du patrimoine. Le catalogue de ces formations est actualisé annuellement en octobre sur le site internet de l'INP.



# Formations spécifiques

## Changement de spécialités

En application de l'article 7 du statut des conservateurs du patrimoine, les conservateurs du patrimoine d'État, de la Ville de Paris et territoriaux peuvent changer de spécialité. Après avis de la commission d'évaluation scientifique (CES) compétente pour la nouvelle spécialité choisie, le conservateur du patrimoine peut réaliser à l'INP une formation complémentaire liée à sa nouvelle spécialité, qui ne peut excéder six mois.

Le programme de cette formation est établi par l'INP, en concertation avec l'intéressé et la direction d'administration centrale concernée du ministère de la Culture. Il peut inclure la participation à des parties du programme de formation initiale d'application des conservateurs et des stages organisés dans la nouvelle spécialité.

## Tour extérieur

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont rattachés administrativement à l'INP au 1<sup>er</sup> janvier qui suit leur inscription sur liste d'aptitude. De janvier à juin, ils suivent à l'INP une formation personnalisée, conçue en concertation avec la direction affectataire, en fonction de leur profil professionnel et de leur future affectation.

Cette formation peut amener les conservateurs nommés au tour extérieur à :

- suivre certains enseignements dispensés dans le cadre de la formation initiale,
- participer à des sessions de formation continue organisées par l'INP,
- effectuer des stages dans des services ou des établissements patrimoniaux de leur spécialité.

Les conservateurs nommés au tour extérieur sont titularisés après obtention de leur diplôme et affectation sur un poste au 1<sup>er</sup> juillet suivant leur entrée à l'INP.

## Congés spécial de formation

Les conservateurs d'État, de la Ville de Paris et territoriaux justifiant de 6 ans de services effectifs dans le corps des conservateurs du patrimoine

peuvent demander à bénéficier d'un congé de formation d'une durée maximale d'un an, sur l'ensemble de la carrière : poursuite et achèvement d'une thèse universitaire, d'un livre d'érudition, participation ou direction d'un séminaire de recherche dans une autre institution d'enseignement...

Il s'agit essentiellement d'un travail personnel, supposant une certaine durée, débordant des activités remplies dans le cadre professionnel et non susceptible d'aboutir dans le cadre de la formation permanente. Les candidatures sont examinées par les commissions d'évaluation scientifique des corps de l'État et de la Ville de Paris.

À l'issue de ce congé de formation, l'intéressé adresse à l'autorité qui a accordé le congé un rapport sur les travaux qu'il a effectués au cours de cette période.

## Élèves internationaux

L'Institut national du patrimoine donne à des professionnels et étudiants internationaux la possibilité de suivre tout ou partie du programme de formation initiale des élèves conservateurs français. Cette offre s'adresse prioritairement à de jeunes professionnels présentant un haut niveau de qualification scientifique, comparable à celui des candidats aux concours de conservateur, et maîtrisant pleinement la langue française.

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site : <https://www.inp.fr/formation-initiale/accueil-international/diplome-detudes-en-conservation-patrimoine>

La formation peut se dérouler selon l'un des cycles suivants :

- le cycle long : ce cycle correspond à la formation d'application des élèves conservateurs français (18 mois).
- les cycles courts (2 mois) : le contenu et la durée de ces cycles sont élaborés en concertation avec l'élève, en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel après lecture de son dossier de candidature.



# Tutelle et partenaires de l'Inp

## Ministère de la Culture

L'INP est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture. Sa tutelle est assurée par la direction générale des patrimoines et de l'architecture, en relation avec le secrétariat général du ministère.

## Ministère des Armées

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs d'État du patrimoine sont assurés par l'INP dans les spécialités archives et musées pour le compte du ministère des Armées.

## Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le recrutement et la formation initiale des conservateurs d'État du patrimoine sont assurés par l'INP dans la spécialité archives pour le compte du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

## Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'INP a compétence pour assurer le recrutement et la formation des conservateurs d'État du patrimoine dans la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel. Cependant, l'État n'a pas ouvert de poste au concours dans cette spécialité depuis 2008.

## CNFPT et INET

Relevant de la compétence du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et de l'Institut national des études territoriales (INET), installé à Strasbourg, le recrutement et la formation des conservateurs territoriaux sont confiés par convention à l'INP. Le suivi de la formation des élèves territoriaux se fait en partenariat avec l'INET, de façon à intégrer la dimension territoriale dans la formation des élèves.

L'INET met en place un dispositif d'accompagnement spécifique d'élaboration du projet professionnel et de préparation au recrutement.

## Ville de Paris

Le statut particulier applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris a été fixé par délibération du Conseil de Paris de décembre 1990, modifiée en 1991. Par convention entre la Ville de Paris et l'INP, le recrutement et la formation des conservateurs sont assurés par l'INP.



# Contacts à l'Inp

**Institut national du patrimoine**  
Département des conservateurs  
Galerie Colbert  
2, rue Vivienne

75002 Paris

Tél : 01.44.41.16.41

## Direction des études

[direction.etudes-conservateurs@inp.fr](mailto:direction.etudes-conservateurs@inp.fr)

Séverine Blenner-Michel  
Conservatrice générale du patrimoine  
Directrice des études  
Directrice de la recherche et des partenariats  
scientifiques

### Formation initiale

Emilia Philippot  
Conservatrice en chef du patrimoine  
Adjointe à la directrice des études – Formation  
initiale (enseignements)

Daniel Perrier  
Conservateur en chef du patrimoine  
Adjoint à la directrice des études – Formation initiale  
(stages)

Marie-Laure Maignez  
Chargée de l'organisation de la scolarité de la  
promotion 2024-2025

Antonio Zuluaga  
Chargé de l'organisation de la scolarité de la  
promotion 2025-2026

Fabien Gorce  
Chargé de l'organisation des stages pour les deux  
promotions

Isabelle Morch  
Chargée de l'organisation des formations  
internationales et de la classe Préparatoire Talents

### Formation continue

[Formation.continue.conservateurs@inp.fr](mailto:Formation.continue.conservateurs@inp.fr)

Rachel Suteau  
Conservatrice en chef du patrimoine

Adjointe à directrice des études, responsable de la  
formation continue

Mathilde Kurkowski  
Chargée d'organisation de la formation continue

Muriel Marcellesi  
Chargée d'organisation de la formation continue

Nathalie Moulin  
Chargée d'organisation de la formation continue

Christelle Pietrogiovanna  
Chargée d'organisation de la formation continue

Sandrine Erard  
Chargée d'organisation de la formation continue

### Centre de ressources documentaires

[centre.ressources.documentaires@inp.fr](mailto:centre.ressources.documentaires@inp.fr)

Nathalie Halgand  
Responsable du Centre de ressources  
documentaires

Célia Corbet  
Adjointe à la responsable du Centre de ressources  
documentaires

Betty Raymondie  
Documentaliste du Centre de ressources  
documentaires

### Programmation et publication scientifiques

[manifestations.scientifiques@inp.fr](mailto:manifestations.scientifiques@inp.fr)

Emilie Maume  
Responsable de la programmation et des  
publications scientifiques

Laurent Bruel  
Chargé des éditions scientifiques

